



JOURNÉE D'ÉTUDE MASTER 2 MÉTIERS DU LIVRE

VENDREDI 2026
06.02

TOUT PUBLIER ?

9h à 17h

**MSH, FORUM DES SAVOIRS
6 ESPLANADE ÉRASME – DIJON**



ÉDITO



Le 6 février 2026 se déroulera, à l'université Bourgogne Europe, la huitième journée d'étude organisée par le Master Métiers du livre.

Ces journées, qui s'adressent aussi bien aux étudiants de Licence et de Master qu'aux professionnels du monde du livre, ont pour vocation de mettre en lumière les liens qui unissent les différents maillons de la chaîne du livre.

Une chaîne ou plutôt un réseau de maillons interdépendants, une courroie de transmission entre l'auteur et le lecteur, requérant des savoir-faire variés et parfois méconnus.

Intitulée cette année « **Tout publier ?** », cette journée rassemblera des universitaires et des professionnels du livre pour apporter un éclairage enrichissant à la question choisie.

Belle journée à toutes et à tous !



Marie-Ange Fougère

responsable du Master Métiers du livre

Camille Dauchat

professeure associée

INTRODUCTION



LA CENSURE DANS L'ÉDITION FRANÇAISE, D'HIER À AUJOURD'HUI

Jean-Yves Mollier, professeur émérite d'Histoire contemporaine

Selon les époques, la publication de différents contenus a pu être remise en question. Cette intervention a pour objectif de mettre en regard l'évolution historique de la censure avec ses principales formes : religieuse, politique, morale et économique.

PRÉCAUTIONS D'ÉDITEURS

ENTRE LIBERTÉ ÉDITORIALE ET RESPONSABILITÉ : LE RÔLE STRATÉGIQUE DU SERVICE JURIDIQUE D'UNE MAISON D'ÉDITION

Marion Andron, directrice juridique

Au cœur du processus éditorial, le service juridique repère les zones à risque et mobilise les moyens nécessaires pour sécuriser un manuscrit. Cette intervention met en lumière les principales sources de litiges auxquelles un éditeur peut être confronté (diffamation, atteinte à la vie privée, etc.) et montre comment une maison d'édition concilie ambition éditoriale et gestion du risque.



LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉDITEUR : LE CAS DE L'ÉDITION CRITIQUE DE *MEIN KAMPF*

Sophie Hogg-Grandjean, directrice éditoriale

Mein Kampf, écrit fondateur de l'idéologie nazie, est un texte dont la réédition en France en 2021 a été très questionnée. Sophie Hogg-Grandjean, alors directrice éditoriale chez Fayard, a participé à l'édition de cet ouvrage difficile. Elle décrit l'importance de la posture de l'éditeur et la rigueur scientifique nécessaire à la publication d'un tel projet.

L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET DU LANGAGE

LA « CANCELISATION » DE LA LITTÉRATURE AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE

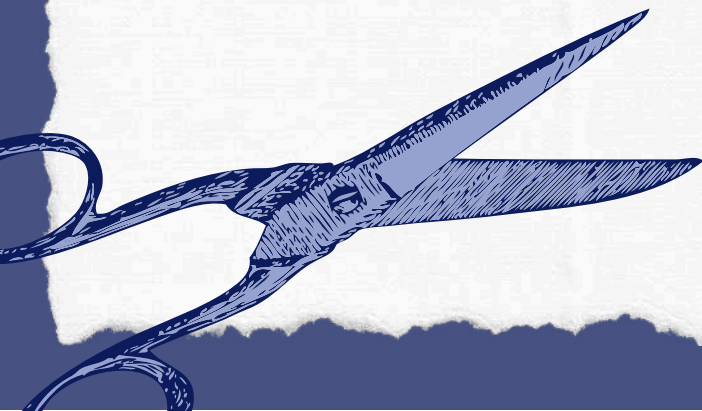
Jean-Yves Mollier, professeur émérite d'Histoire contemporaine

Liée aux réseaux sociaux, la « *cancelisation* », « invisibilisation » en français, consiste à éliminer symboliquement un contradicteur en refusant d'écouter ses arguments. Cette prise de parole retrace l'origine de cette « opération magique », son développement aux États-Unis ainsi que son transfert en Europe, et expose les dangers relatifs à son usage.

LE FRANÇAIS, TOUJOURS EN CAGE ?

Hugues Galli, professeur de Lexicologie

La langue française est traversée par plusieurs limites entre l'acceptable et le tabou. Comment ces interdits façonnent-ils les usages et la perception du langage ?



QUAND L'AUTEUR DEVIENT CENSEUR



DÉBARRAS ET EMBARRAS DE RIMBAUD. CHEMINS ACCIDENTÉS VERS LA PUBLICATION D'UNE POÉSIE CULTE

André Bayrou, professeur de Lettres classiques

Après avoir échoué à faire éditer ses premiers poèmes, Rimbaud renie son art. Ceux qui voudront faire connaître son œuvre le feront de leur propre initiative, sans l'approbation du poète. Spécialiste des ennuis judiciaires des auteurs du XVI^e siècle, André Bayrou retrace l'histoire de la publication de l'œuvre d'un des plus grands poètes français et questionne le respect de la volonté de l'auteur.

LE REFUS PAR L'AUTEUR DE LA COMMUNICATION DE L'ŒUVRE : DIVULGATION, REPENTIR ET RETRAIT

Emmanuel Py, professeur de Droit



Les droits moraux du droit d'auteur expriment la personnalité de l'auteur telle qu'elle s'incarne dans l'œuvre. Alors que son exploitation est généralement déléguée à un tiers, éditeur ou cessionnaire, l'auteur peut la censurer en la refusant ou en modifiant ses modalités.

PROTÉGER LA JEUNESSE



PROTÉGER LA JEUNESSE, UNE CENSURE PARADOXALE

**Marie-Hélène Routisseau, spécialiste de
Littérature jeunesse**

Cette intervention a pour sujet la Commission de contrôle des publications pour la jeunesse, qui s'inscrit dans une logique de protection morale des jeunes lecteurs. Pourtant, en encadrant et en limitant certaines œuvres, elle soulève des questions sur la liberté d'expression et sur les enjeux de la censure.

LIBRAIRE : DE PRESCRIPTEUR À GUIDE DANS LE BROUILLARD ÉDITORIAL

Aurore Rousseau, libraire



Avec l'arrivée phénoménale de la *dark romance*, le monde du livre se retrouve bousculé. Face à une classification d'âge floue, entre public « jeunesse », « adolescent », « *young adult* »... comment le libraire peut-il s'adapter à ce genre littéraire en pleine explosion ? Entre polémiques sur les réseaux sociaux et arrivée de nouveaux clients, le libraire passe du rôle de prescripteur à celui de modérateur.



EN BIBLIOTHÈQUE, TOUT ACHETER ?

Katia Fondecave, bibliothécaire

La constitution des collections est un sujet sensible et les bibliothécaires doivent composer entre faire place aux débats ou aux nouveaux genres, garder trace des mémoires collectives, accompagner les usagers...

LEXIQUE

ÉDITION

Bon à tirer (BAT) : accord pour impression donné par l'auteur.

Catalogue : recensement de l'ensemble des titres publiés d'une maison d'édition.

Maquette : projet de mise en page servant de référence à la réalisation graphique d'un livre.

NOTIONS JURIDIQUES

Censure : action de contrôler, limiter ou interdire la diffusion d'idées, d'informations ou d'œuvres jugées inacceptables par une autorité.

Diffamation : affirmer un fait qui est de nature à porter atteinte à l'honneur et à la réputation de quelqu'un.

Droits moraux : droits protégeant le lien personnel entre l'auteur et son œuvre. Ils sont perpétuels, inaliénables et imprescriptibles.

Droits patrimoniaux : droits permettant à un auteur d'exploiter économiquement son œuvre. Ils sont cessibles, transmissibles et limités dans le temps.

L'Enfer : créée au XIX^e siècle, collection de la BNF réunissant les œuvres profanes, immorales et/ou obscènes, et donc interdites à la vente.

LIBRAIRIE - BIBLIOTHÈQUE

Fonds : ensemble des ouvrages disponibles dans une librairie ou une bibliothèque.

Loi Lang : créée en 1981, elle impose un prix unique sur le livre, fixé par les éditeurs, que tous les détaillants doivent respecter. Cette loi vise à protéger les librairies et la diversité éditoriale.

Office : mode d'approvisionnement en nouveautés des librairies.

Réassort : nouvelle commande, par le libraire, d'un livre déjà paru pour réapprovisionner son fonds.

Retours : livres invendus et renvoyés au distributeur.

PROMOTION / DIFFUSION / DISTRIBUTION

Distributeur : maillon de la chaîne du livre en charge du stockage et du transport des ouvrages.

Représentant commercial : vendeur qui assure la diffusion de catalogues d'éditeurs auprès des libraires.

PROGRAMME

9 H 15

INTRODUCTION

Jean-Yves Mollier

10 H

PRÉCAUTIONS D'ÉDITEURS

Marion Andron
Sophie Hogg-Grandjean

11 H 10

L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET DU LANGAGE

Jean-Yves Mollier
Hugues Galli

12 H 15

PAUSE DÉJEUNER

14 H

QUAND L'AUTEUR DEVIENT CENSEUR

André Bayrou
Emmanuel Py

15 H

PROTÉGER LA JEUNESSE

Marie-Hélène Routisseau
Aurore Rousseau
Katia Fondecave